

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 7 AVRIL 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, le lundi 7 avril 2025 à 19h30 sous la présidence de monsieur Benoît Yergeau, maire.

Sont aussi présents les conseillers et conseillère suivants,
Louis Véronneau
Jean-Daniel Scheurer
Catherine Milette
François Tessier

Madame la directrice générale Annick Vincent est aussi présente.

Sont absents la conseillère Céline Jutras et le conseiller Pierre Grandmont.

25-04-69 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

25-04-70 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 3 mars 2025

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025.

ADOPTÉE

25-04-71 Adoption du procès-verbal – Séance extraordinaire du 11 mars 2025

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2025.

ADOPTÉE

Compte rendu divers dossier et/ou comité

Chacun des membres du conseil ayant participé à une rencontre de comités ou autres fait un compte rendu.

25-04-72 Dépôt – Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024

ATTENDU que la municipalité de Saint-Pie-de-Guire accepte le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2024, le tout, tel qu'audité par monsieur Daniel Tétreault CPA;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Pie-de-Guire prend acte que pour les activités de fonctionnement de l'administration municipale, l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 est de 16 407 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier

Et résolu unanimement par les conseillers présents
QUE la municipalité de Saint-Pie-de-Guire autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, lesdits états financiers et à les transmettre au MAMH et aux institutions financières au besoin;

QUE cette résolution annule et remplace la résolution 25-03-50.

ADOPTÉE

Dépôt – Bilan de la Stratégie municipale d’économie d’eau potable

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le Bilan de la Stratégie municipale d’économie d’eau potable pour l’année 2023 - Saint-Pie-de-Guire – 49130, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH)

25-04-73 Modification du calendrier des séances du Conseil

ATTENDU qu’en raison de l’élection municipale qui se tiendra le 2 novembre 2025, il y a lieu de modifier les dates des séances du conseil municipal du mois d’octobre et de novembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE MODIFIER le calendrier des séances du conseil municipal de la façon suivante :

- La séance ordinaire initialement prévue le 6 octobre 2025 est devancée au 1^{er} octobre 2025 ;
- La séance ordinaire initialement prévue le 3 novembre 2025 est repoussée au 17 novembre 2025.

ADOPTÉE

25-04-74 Approbation des comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D’APPROUVER les comptes à payer suivants :

COMPTES PAYÉS DURANT LE MOIS DE MARS 2025

Cooptel	Téléphone et internet bureau muni. (mars et avril 2025)	319,42 \$
Cooptel	Téléphone et internet loisirs (mars et avril 2025)	204,52 \$
Cooptel	Téléphone et internet station de pompage (mars et avril 2025)	192,86 \$
CNESST	Frais annuels de gestion de dossier	81,65 \$
Desjardins Assurances	Assurances collectives	703,27 \$
Desjardins Assurances	RREMQ (février et mars 2025 et septembre 2022)	2 690,82 \$
Hydro-Québec	Lumières de rues (février et mars 2025)	278,39 \$
Hydro-Québec	Station de pompage	1 037,02 \$

Revenu Canada	Remises gouv. fédérale (février et mars 2025)	2 966,72 \$
Revenu Canada	Avis de versement T4	17,66 \$
Revenu Québec	Remises gouv. provinciale (février et mars 2025)	7 639,61 \$
S.A.A.Q.	Immatriculations John Deere, GMC et zamboni	565,30 \$
Visa	Timbres, Publipostage, licences mensuelles antivirus	119,68 \$
Total		16 816,92 \$

SALAIRES MARS 2025

Employés	9 197,34 \$
Élus	2 862,47 \$
Total	12 059,81 \$

COMPTES À PAYER À L'ASSEMBLÉE D'AVRIL 2025

ADMQ	Licence annuelle logiciel Munys	373,67 \$
ADN Communication	Alertes municipales février 2025	99,90 \$
Agiska coopérative	Bidons de chlore - station de pompage	468,82 \$
Agiska coopérative	CRÉDIT retour bidons de chlore vides	(264,44 \$)
Aquatech	Opérateurs station de pompage (2 mois)	391,03 \$
Bélanger Sauvé avocats	Services professionnels janvier à mars 2025	1 379,70 \$
Benoît Yergeau	Achat de contenants pour piles et cartouches usagées	89,66 \$
Buropro Citation	Contrat mensuel impressions noires et couleur	55,35 \$
Elias Massey-Neves	Rencontre CCU 26 mars 2025	30,00 \$
Entreprises F. Parent	Contrat déneigement hiver 2025, paiement avril	24 926,58 \$
Eurofins Environex	Analyse d'eau potable, 6e rang	57,73 \$
Eurofins Environex	Analyse d'eau potable, réseau St-Pie	1 035,93 \$
François Joyal	Rencontre CCU 26 mars 2025	30,00 \$
FQM	Honoraires professionnels projets PGA-Eau	125,62 \$
Gestim	Services d'inspection en bâtiments mars 2025	1 891,34 \$

Groupe Infoplus	Mise à jour VPN, station de pompage et vérification branchement ordinateur voirie	205,81 \$
Groupe Maska	Vérification génératrice et remplacement batterie aqueduc	1 577,87 \$
Jonathan Lemoine	Essence zamboni mars 2025	70,93 \$
Martech Inc.	Encrages pour poteaux de rues	142,57 \$
Mégaburo	Fournitures de bureau	144,38 \$
Mélina Boucher	Rencontre CCU 26 mars 2025	30,00 \$
MRC Drummond	Quote-part, traitement des déchets, cours d'eau, matrice graphique	6 576,58 \$
Microtech	Soutien technique, ordinateur voirie	191,14 \$
Myriam Lévesque	Frais de déplacement et repas, formation RCR	49,22 \$
Patrick Morin	Clés, Imperméable et gants, quincaillerie loisirs	215,78 \$
R.G.M.R.	Collecte des matières résiduelles, mars 2025	2 430,61 \$
S.C.U. M-Antoine Côté	Honoraires projet refonte plan et règl. d'urbanisme	5 482,24 \$
Solutia telecom	Téléphone cellulaire voirie	111,43 \$
TJC S.E.N.C.R.L.	Honoraires projet demande exclusion zone agricole	3 331,18 \$
CRECQ, fiduciaire de TIRSHVCQ	Radar pédagogique Kalitec	4 311,56 \$
Total		55 562,19 \$

ADOPTÉE

MOTION

Avis de motion, présentation et dépôt du règlement no. 25-736 **Amendement au règlement 25-735 sur le traitement des élus municipaux**

Le conseiller François Tessier, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 25-736 relatif au traitement des élus municipaux ;

Dépose le projet du règlement numéro 24-736 relatif au traitement des élus municipaux.

25-04-75

Contribution à la Fondation de la Tablee populaire aux profits des P'tites boîtes à lunch – 32^e Édition du Tournoi de golf de la MRC de Drummond

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE VERSER un montant de 500 \$ aux profits des P'tites boîtes à lunch, dans le cadre de la 32^e édition du tournoi de golf de la MRC de Drummond. La contribution sera versée à la Fondation de la Tablee populaire.

ADOPTÉE

25-04-76 Annulation du chèque de petite caisse no. 5578

ATTENDU que le chèque numéro 5578 au montant de 23,65 \$ destiné à équilibrer la petite caisse, s'avère toujours en circulation au logiciel comptable et qu'une vérification a donc été faite à la demande de la directrice générale ;

ATTENDU qu'après plusieurs vérifications, il est confirmé que ledit chèque numéro 5578 n'a jamais été encaissé ni retrouvé ;

ATTENDU que le montant de la petite caisse a cependant toujours « balancé » ;

ATTENDU que la directrice générale a été informée, aux termes des vérifications faites, que le remboursement de la petite caisse au montant de 23,65 \$ avait été fait directement par l'employée, mais sans que la directrice générale en soit prévenue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ANNULER le chèque de petite caisse portant le numéro 5578 au montant de 23,65 \$;

D'AUTORISER le paiement d'un remboursement au montant de 23,65 \$ à madame Myriam Lévesque.

ADOPTÉE

25-04-77 Autorisation paiement rendement RREMQ relatif à la cotisation de septembre 2022

ATTENDU que le versement de la cotisation RREMQ de septembre 2022 n'a pas été prélevé par Desjardins assurances;

ATTENDU que la cotisation de septembre 2022 a été prise en mars 2025 à la demande de la directrice générale ;

ATTENDU qu'une demande de calcul de rendement associé à la prime de septembre 2022 à aujourd'hui a été demandée à Desjardins assurances ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER le paiement du rendement perdu associé à la prime de septembre 2022, pour les employés municipaux, pour un montant total de 200,84 \$ répartis selon la proportion de chacun des employés concernés.

ADOPTÉE

25-04-78 Modification du mode de paiement des abonnements Microsoft NCE

ATTENDU qu'à compter du 1^{er} avril 2025 une augmentation de cinq

pour cent (5%) sera appliquée aux abonnements Microsoft NCE aux nouveaux contrats et aux contrats qui seront renouvelés ;

ATTENDU qu'il sera possible de modifier le mode de paiement mensuel pour le mode de paiement annuel afin de ne pas subir l'augmentation de cinq pour cent (5%) prévue ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER la modification du mode de paiement de nos abonnements Microsoft actuellement de façon mensuelle pour le mode de paiement annuel en date du renouvellement des contrats.

ADOPTÉE

25-04-79 PG Solutions - Portail de données immobilières

ATTENDU que le service du rôle en ligne d'Infotech prendra fin au 31 décembre 2025 ;

ATTENDU que PG Solutions propose de migrer vers le portail de données immobilières (PDI) ;

ATTENDU qu'une offre de services de PG Solutions a été reçue en date du 28 mars 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ACCEPTER l'offre de service de PG Solutions relative au portail de données immobilières (PDI) numéro 1MSPI39-024247-KK1, reçue en date du 28 mars 2025, et ce, conditionnel à la signature de la déclaration d'intégrité ;
D'AUTORISER la directrice générale à signer les documents requis.

ADOPTÉE

25-04-80 Autorisation de paiement de facture no. 5398732 – Groupe Maska Inc.

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 5398732 au montant 1 577,87 \$ taxes incluses.

DE RÉPARTIR les charges comme suit :

- 25% du coût des factures au Fonds général
- 75% du coût des factures au secteur aqueduc

ADOPTÉE

25-04-81 Cession de contrat de service Mégaburo pour Buropro Citation – Contrat copies (couleur et noires)

ATTENDU la demande de paiement de la facture numéro FC00108490 de Buropro Citation pour les copies facturables pour la période du 25 février 2025 au 25 mars 2025 rattaché au photocopieur IRADVC3525 CANON IR-C3525 WSE09198;

ATTENDU que l'entreprise Mégaburo a changé pour Buropro Citation depuis le 2 mars 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER la cession du contrat de service pour les copies couleur et noires, rattaché au photocopieur IRADVC3525 CANON IR-C3525 WSE09198 en faveur de Buropro, aux mêmes conditions, et ce conditionnel à la signature de la déclaration d'intégrité. ;
D'AUTORISER le paiement des factures de copies couleur et noires à Buropro Citation.

ADOPTÉE

25-04-82 MTMD - Demande d'autorisation – Droit de passage et travaux

ATTENDU que des travaux de forage pour la caractérisation du sol sont prévus, être fait au courant du mois d'avril par le ministère des Transports du Québec (MTMD);

ATTENDU que le MTMD demande à la municipalité de Saint-Pie-de-Guire l'autorisation de circuler avec ses équipements pour effectuer un ou des sondages ou forages avec une foreuse dans le secteur de la rue Cournoyer ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER le MTMD à circuler et à effectuer des sondages et/ou forages sur son territoire ;
Advenant que des dommages soient faits suite aux travaux de forage et à la circulation des équipements, la remise en état des lieux, tel qu'ils étaient avant le début des travaux, devra être faite par le ministère des Transports du Québec (MTMD), aux frais du ministère des Transports du Québec (MTMD).

ADOPTÉE

25-04-83 Dépôt d'une demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)

ATTENDU que le Conseil désire faire des travaux de canalisation d'une portion de fossé de chemin sur le 13^e rang ouest ainsi que des travaux de rapiéçage et de rechargement granulaire ;

ATTENDU que le Conseil désire obtenir de l'aide de son député, Monsieur Donald Martel, pour un montant de 35 000 \$ pour des travaux de canalisation d'une section de fossé de chemin au coût approximatifs de 35 000 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE DEMANDER une aide financière d'un montant de 35 000 \$ à
notre député, Monsieur Donald Martel, afin que la municipalité
de Saint-Pie-de-Guire puisse procéder à ces travaux
d'amélioration de son réseau routier pour l'année 2025.

ADOPTÉE

25-04-84 MTMD – Demande d'autorisation de chemin de détour

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER le ministère du Transport du Québec (MTMD) à
utiliser le 13e Rang Ouest comme chemin de détour pendant
l'exécution des travaux de remplacement de ponceaux sur la
route 122 à Saint-Guillaume, et ce, durant la semaine du 21
juillet 2025. Advenant que des dommages soient faits sur le
chemin de détour, la remise en état des lieux, tels qu'ils étaient
avant le début des travaux, devra être faite par le ministère des
Transports du Québec (MTMD), aux frais du ministère des
Transports du Québec (MTMD).

ADOPTÉE

**25-04-85 Branchement du compresseur et ajout de prises de courant au
bureau municipal**

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE MANDATER l'entreprise Drafaf Électrique Inc. pour effectuer
les travaux de branchement du compresseur au garage
municipal au coût de 290 \$ plus taxes tel que stipulé à l'offre de
service reçue en date du 13 février 2025, et ce, conditionnel à la
signature de la déclaration d'intégrité.
D'AUTORISER l'ajout de prises électriques au bureau municipal
afin de répondre aux exigences de FQM Assurances, suite à
l'inspection des installations municipales ;

ADOPTÉE

**25-04-86 Demande d'installation de radars pédagogiques sur le réseau
routier de la route 143 au ministère des Transports et mobilité
durable du Québec (MTMD)**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Pie-de-Guire a demandé au
MTMD, à de nombreuses reprises, une réduction de vitesse à 70 km/h
sur la route 143, à la hauteur du village ;

ATTENDU que le MTMD a autorisé, en 2024, la réduction de vitesse à
80 km/h sur une distance de ± 360 mètres ;

ATTENDU que le MTMD a recommandé à la municipalité d'installer
des radars pédagogiques afin de sensibiliser les usagers de la route à
réduire leur vitesse dans la zone à 80 km/h ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Pie-de-Guire désire procéder à
l'installation de radars pédagogiques en 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE DEMANDER au ministère des Transports et mobilité durable
du Québec (MTMD) l'autorisation d'installer en bordure de la
route 143 deux radars pédagogiques, soit un (1) en direction
nord et un (1) en direction sud, et ce, avant la pancarte de limite
de vitesse, en raison de la courte distance de la zone à 80 km/h
afin que les usagers de la route puissent réduire leur vitesse et
entrer dans la zone à 80 km/h.

ADOPTÉE

25-04-87

Affectation de la dépense – Achat radar pédagogique

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AFFECTER la dépense d'achat du radar pédagogique au
surplus municipal.

ADOPTÉE

Mandat Aquatech – Bilan annuel eau potable – Réseau du 6e rang

REPORTÉ

25-04-88

Requêtes citoyennes – Ajout de poubelles au 8e rang

ATTENDU la réception de deux (2) formulaires de requête à l'effet de
demander à la municipalité d'ajouter des poubelles au bout du 8e rang
durant la période des sucres ;

ATTENDU que les cabanes à sucre présentes dans le 8e rang ne
bénéficient pas du service de collecte de matières résiduelles ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE REFUSER l'installation de poubelles au bout du 8e rang
durant la période des sucres.

ADOPTÉE

25-04-89

Dérogation mineure – 155 route 143 (lot 5 019 415)

ATTENDU la demande de dérogation mineure pour le 155 route 143
(lot 5 019 415) à l'effet de permettre la construction du bâtiment
accessoire avec toit en pente, d'une hauteur de 4,98 mètres alors que
le règlement prévoit une hauteur maximale de 4,5 mètres lorsque le toit
est en pente ;

ATTENDU que le CCU (Comité consultatif d'urbanisme) est favorable à
l'acceptation de la demande de dérogation mineure et recommande au
conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER la demande de dérogation mineure pour la
propriété située au 155 route 143 (lot 5 019 415) et ainsi

permettre la construction du bâtiment accessoire avec toit en pente, d'une hauteur de 4,98 mètres.

ADOPTÉE

25-04-90

Approbation de la nomination du Président du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU que le règlement n° 24-728 concernant la constitution du Comité consultatif d'urbanisme prévoit à l'article 5 que le président du Comité doit être un membre citoyen et que ce dernier doit être nommé par les membres du Comité consultatif d'urbanisme à la première séance de travail de chaque année;

ATTENDU que le conseil municipal doit adopter une résolution approuvant la nomination du nouveau président du Comité chaque année ;

ATTENDU que lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme du 26 mars 2025, les membres CCU ont nommé monsieur Guillaume Morin-Boislard comme président pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'APPROUVER la nomination de monsieur Guillaume Morin-Boislard comme président du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2025.

ADOPTÉE

25-04-91

Mandat - Préparation de plans et devis pour le raccordement du puits d'appoint P-2 à la conduite existante - Appels d'offres

ATTENDU que la Municipalité désire procéder au raccordement du puits d'appoint P2 dans le cadre du programme TECQ 2024-2028 ;

ATTENDU qu'une demande de prix pour la préparation des plans et devis pour le raccordement du puits d'appoint P-2 à la conduite existante a été demandée auprès de trois (3) firmes de génie-conseil ;

ATTENDU les deux (2) demande de prix reçus ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE MANDATER BRUSER pour la préparation des plans et devis pour le raccordement du puits d'appoint P-2 à la conduite existante, au coût et conditions établis dans la proposition no. BR-690474, reçue en date du 7 avril 2025;

QUE LE MANDAT est conditionnel à l'approbation des travaux de raccordement du puits d'appoint P2 prévus à la programmation TECQ 2024-2028 ainsi qu'à la signature de la déclaration d'intégrité où à l'inscription de l'entreprise au REA;

QUE cette dépense sera assumée par l'emprunt temporaire et remboursée par la subvention TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

25-04-92 Mandat – Remplacement panneau électrique du chalet des loisirs

ATTENDU l'inspection des installations municipales par FQM Assurances en date du 20 janvier 2025 ;

ATTENDU le rapport d'inspection reçu en date du 24 janvier 2025 mentionnant les correctifs à apporter à certaines installations municipales ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE MANDATER Drafaf Électrique Inc. pour effectuer le remplacement du panneau électrique au coût de 1 552,16 \$ taxes incluses tel que stipulé à l'offre de service reçue en date du 13 février 2025 ;

QUE le mandat est conditionnel à la signature de la déclaration d'intégrité.

ADOPTÉE

25-04-93 Demande d'autorisation de lancement de fusées miniatures et de haute puissance

ATTENDU que le Club québécois de fuséonautique désire faire le lancement de fusées miniatures et de haute puissance samedi le 3 mai et dimanche le 4 mai 2025 ;

ATTENDU qu'en cas de mauvais temps le lancement de fusées miniatures sera remis au samedi 31 mai et dimanche 1^{er} juin 2025 ;

ATTENDU que le Club québécois de fuséonautique à fourni avec sa demande, le plan de la localisation de l'événement et le certificat d'assurance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER le Club québécois de fuséonautique à faire le lancement de fusées miniatures et de haute puissance le samedi le 3 mai et dimanche le 4 mai 2025 ou, en cas de mauvais temps, samedi le 31 mai et dimanche le 1^{er} et juin 2025, conditionnel à ce que le Club québécois de fuséonautique obtienne l'autorisation des différents gouvernements ainsi qu'une assurance en règle ;

QUE le Club québécois de fuséonautique doit maintenir sa couverture d'assurance responsabilité et avoir toutes les autorisations gouvernementales, avant la tenue de l'événement ;

D'AUTORISER les représentants du Club québécois de fuséonautique à restreindre et à contrôler l'accès à la partie du chemin où ils prévoient tenir leurs lancements;

Advenant que des dommages soient faits, la remise en état des lieux, tel qu'ils étaient avant le début des travaux, devra être faite par Club québécois de fuséonautique.

ADOPTÉE

25-04-94 Demande d'autorisation de passage – Tour CIBC Charles-Bruneau

ATTENDU que la 29e Édition du Tour CIBC Charles-Bruneau aura lieu du 1^{er} au 4 juillet 2025 ;

ATTENDU que les cyclistes feront un passage sur le territoire de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire, vendredi le 4 juillet 2025 ;

ATTENDU qu'une demande a été déposée au conseil municipal afin de demander l'autorisation de traverser la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Catherine Millette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER le Tour CIBC Charles-Bruneau la traversée du village, le vendredi 4 juillet 2025.

ADOPTÉE

Le conseiller François Tessier se retire de la table du conseil.

25-04-95 Demande de contribution financière pour l'année 2025

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE CONTRIBUER pour un montant de 2 000 \$ à Mouvement ESSARTS pour l'année 2025.

ADOPTÉE

Le conseiller François Tessier réintègre de la table du conseil.

25-04-96 Transport de compost

ATTENDU que la Municipalité désire à nouveau organiser une journée de distribution de compost, gratuitement à tous ses citoyens 17 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE MANDATER Gaudreau Environnement pour le transport de compost au coût de 633 \$ plus taxes, conditionnel à la signature de la déclaration d'intégrité ;

ADOPTÉE

25-04-97 Carte de crédit – Inspecteur municipal

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE DEMANDER une deuxième carte de crédit d'une limite de 2 000 \$ au nom de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire pour l'inspecteur municipal Francis Mc Rae ;

QUE cette carte soit utilisée uniquement sur demande de la directrice générale ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer les documents requis.

ADOPTÉE

25-04-98

Demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision sur l'abolition du programme RénoRégion

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé, deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

ATTENDU que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

ATTENDU qu'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

ATTENDU que cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

ATTENDU que, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

ATTENDU que la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

ATTENDU que la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

ATTENDU que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

ATTENDU que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE DEMANDER au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire
- Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec

ADOPTÉE

25-04-99

Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE LEVER cette assemblée.

La séance est close à 20h32.

Benoît Yergeau, maire

Annick Vincent, directrice
générale et greffière-trésorière

Par la présente, je certifie qu'il y a (ou aura) des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 25-04-74, 25-04-75, 25-04-76, 25-04-77, 25-04-78, 25-04-80, 25-04-81, 25-04-85, 25-04-86, 25-04-87, 25-04-91, 25-04-92, 25-04-95 et 25-04-96.

Annick Vincent, directrice
générale et greffière-trésorière

Je, Benoît Yergeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoît Yergeau, maire